Énergie, Mines et Ressources Canada | Energy, Mines and Resources Canada

L'ATLAS NATIONAL DU CANADA 5e ÉDITION

CANADA

POSSIBILITÉS DES TERRES POUR LA FORÊT

Établie par la Division des services de géographie, Centre canadien de cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Imprimée en 1988.

Ces cartes sont en vente au Bureau des cartes du Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa, ou chez le vendeur le plus près. Précisez MCR 4079F.

Copies of this map are available in English. Quote MCR 4079.

© 1988. Sa Majesté La Reine du Chef du Canada, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Échelle 1:7 500 000 ou 1 centimètre représente 75 kilomètres

kilomètres 75 0 75 150 225 300 375 450 kilomètres

Projection conique conforme de Lambert, parallèles d'échelle conservée à 49°N et 77°N.
Au nord de 80° de latitude, projection polyconique modifiée.

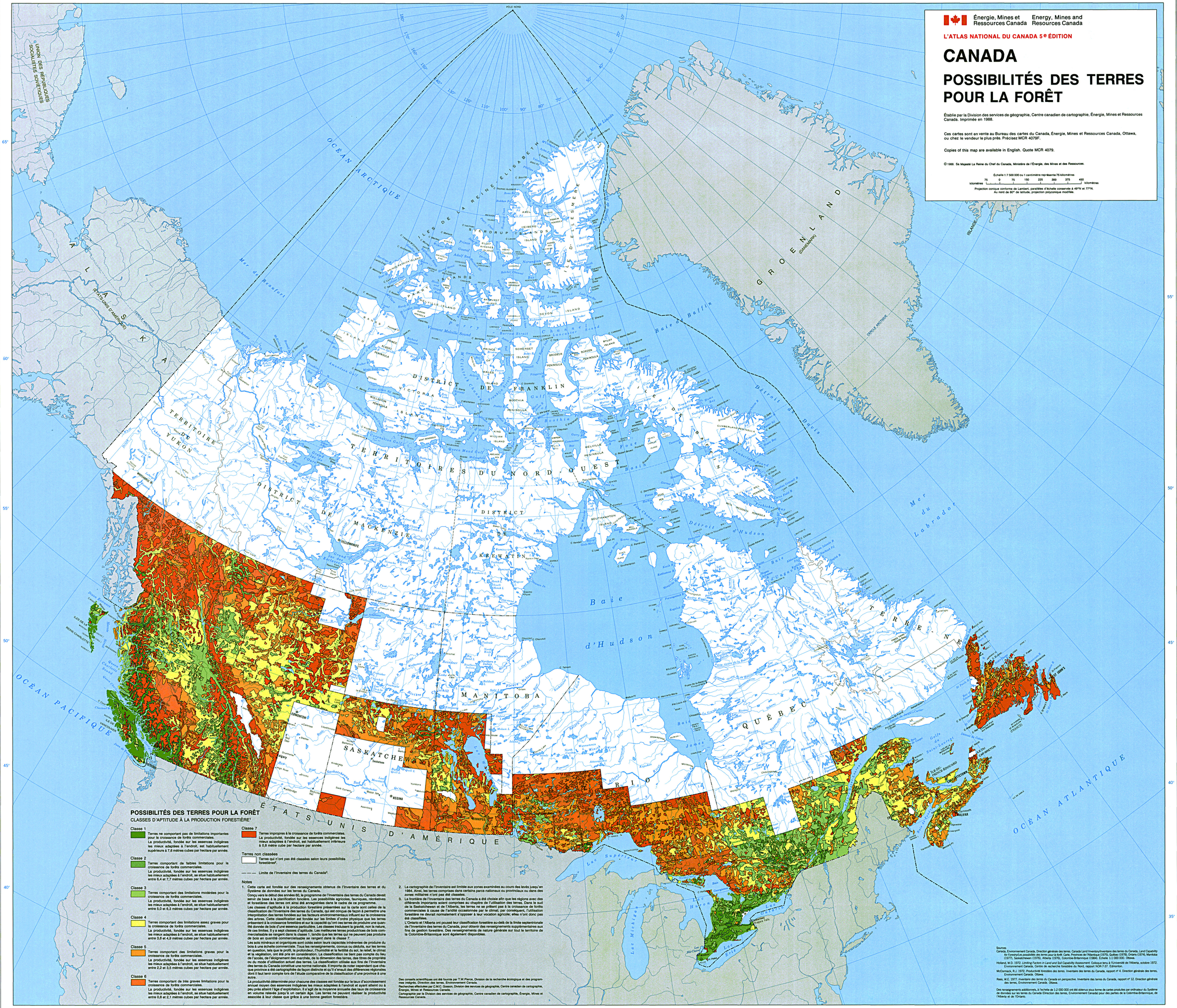

POSSIBILITÉS DES TERRES POUR LA FORÊT

CLASSES D'APTITUDE À LA PRODUCTION FORESTIÈRE[1]

Classe 1
Terres ne comportant pas de limitations importantes pour la croissance de forêts commerciales.
La productivité, fondée sur les essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit, est habituellement supérieure à 7,6 mètres cubes par hectare par année.

Classe 2
Terres comportant de faibles limitations pour la croissance de forêts commerciales.
La productivité, fondée sur les essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit, se situe habituellement entre 6,4 et 7,7 mètres cubes par hectare par année.

Classe 3
Terres comportant des limitations modérées pour la croissance de forêts commerciales.
La productivité, fondée sur les essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit, se situe habituellement entre 5,0 et 6,3 mètres cubes par hectare par année.

Classe 4
Terres comportant des limitations assez graves pour la croissance de forêts commerciales.
La productivité, fondée sur les essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit, se situe habituellement entre 3,6 et 4,9 mètres cubes par hectare par année.

Classe 5
Terres comportant des limitations graves pour la croissance de forêts commerciales.
La productivité, fondée sur les essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit, se situe habituellement entre 2,2 et 3,5 mètres cubes par hectare par année.

Classe 6
Terres comportant de très graves limitations pour la croissance de forêts commerciales.
La productivité, fondée sur les essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit, se situe habituellement entre 0,8 et 2,1 mètres cubes par hectare par année.

Classe 7
Terres impropres à la croissance de forêts commerciales.
La productivité, fondée sur les essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit, est habituellement inférieure à 0,8 mètre cube par hectare par année.

Terres non classées
Terres qui n'ont pas été classées selon leurs possibilités forestières[2].

— — — Limite de l'Inventaire des terres du Canada[3].

Notes

1. Cette carte est fondée sur des renseignements obtenus de l'Inventaire des terres et du Système de données sur les terres du Canada.
Conçu vers le début des années 60, le programme de l'Inventaire des terres du Canada devait servir de base à la planification foncière. Les possibilités agricoles, fauniques, récréatives et forestières des terres ont ainsi été enregistrées dans le cadre de ce programme.
Les classes d'aptitude à la production forestière présentées sur la carte sont celles de la classification de l'Inventaire des terres du Canada, qui est conçue de façon à permettre une interprétation des terres fondées sur les facteurs environnementaux influant sur la croissance des arbres. Cette classification est fondée sur les limites d'ordre physique que les terres présentent à la croissance forestière et sur la capacité qu'ont ces terres de produire une quantité donnée de bois d'une essence particulière. Les classes traduisent la gravité, non la nature, de ces limites. Il y a sept classes d'aptitude. Les meilleures terres productrices de bois commercialisable se rangent dans la classe 1; tandis que les terres qui ne peuvent pas produire de bois en quantité commercialisable se rangent dans la classe 7.
Les sols minéraux et organiques sont cotés selon leurs capacités inhérentes de produire du bois à une échelle commerciale. Tous les renseignements, connus ou déduits, sur les terres en question, tels que le profil, la profondeur, l'humidité et la fertilité du sol, le relief, le climat et la végétation, ont été pris en considération. La classification ne tient pas compte du lieu de l'accès, de l'éloignement des marchés, de la dimension des terres, des titres de propriété ou du mode d'utilisation actuel des terres. La classification utilisée aux fins de l'Inventaire des terres du Canada constitue une norme nationale. Il importe de noter cependant que chaque province a été cartographiée de façon distincte et qu'il s'ensuit des différences régionales dont il faut tenir compte lors de l'étude comparative de la classification d'une province à une autre.
La productivité déterminée pour chacune des classes est fondée sur le taux d'accroissement annuel moyen des essences indigènes les mieux adaptées à l'endroit et ayant atteint ou à peu près atteint l'âge d'exploitation. Il s'agit de la moyenne annuelle des taux de croissance en volume relevés jusqu'à un certain âge. Les terres ne peuvent réaliser la productivité associée à leur classe que grâce à une bonne gestion forestière.
2. La cartographie de l'Inventaire est limitée aux zones examinées au cours des levés jusqu'en 1984. Ainsi, les terres comprises dans certains parcs nationaux ou provinciaux ou dans des zones militaires n'ont pas été classées.
3. La frontière de l'Inventaire des terres du Canada a été choisie afin que les régions avec des différends importants soient comprises au chapitre de l'utilisation des terres. Dans le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta, les terres ne se prêtent pas à la croissance de forêts commerciales à cause de l'aridité occasionnée par le climat; par conséquent, l'utilisation forestière ne devrait normalement s'opposer à leur vocation agricole; elles n'ont donc pas été classifiées.
L'Ontario et l'Alberta ont poussé leur classification forestière au-delà de la limite septentrionale de l'Inventaire des terres du Canada, pour obtenir des renseignements supplémentaires aux fins de gestion forestière. Des renseignements de nature générale sur tout le territoire de la Colombie-Britannique sont également disponibles.

Des conseils scientifiques ont été fournis par T.W.Pierce, Division de la recherche écologique et des programmes intégrés, Direction des terres, Environnement Canada.
Recherches effectuées par C.M.C. Gosson, Division des services de géographie, Centre canadien de cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada.
Cartographie par la Division des services de géographie, Centre canadien de cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada.

Sources
Canada, Environnement Canada, Direction générale des terres. Canada Land Inventory/Inventaire des terres du Canada, *Land Capability for Forestry/Les possibilités des terres pour la forêt*. Carte, Provinces de l'Atlantique (1975), Québec (1978), Ontario (1974), Manitoba (1973), Saskatchewan (1976), Alberta (1976), Colombie-Britannique (1984). Échelle 1:1 000 000. Ottawa.
Holland, W.D. 1972. *Limiting Factors in Land and Soil Capability Assessment*. Colloque tenu à l'Université de l'Alberta, octobre 1972. Environnement Canada, Centre de recherche forestière du Nord, rapport NOR-7-37. Edmonton.
McCormack, R.J. 1972. *Productivité forestière des terres*. Inventaire des terres du Canada, rapport nº 4. Direction générale des terres, Environnement Canada. Ottawa.
Rees, W.E. 1977. *Inventaire des terres du Canada en perspective*. Inventaire des terres du Canada, rapport nº 12. Direction générale des terres, Environnement Canada. Ottawa.
Des renseignements additionnels, à l'échelle de 1:2 000 000 ont été obtenus sous forme de cartes produites par ordinateur du Système de données sur les terres du Canada (Direction des terres, Environnement Canada) pour des parties de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Canada